

Paris, le 30 janvier 2023

Swiss Life annonce un taux de rendement net 2022 de son fonds euros compris entre 1,50 % et 3,05 % et un taux minimum garanti pour 2023 pour continuer à encourager l'investissement en unités de compte

Avec un environnement économique marqué par le retour de l'inflation et la hausse des taux d'intérêt, Swiss Life a décidé de poursuivre sa politique de taux de rendement, en l'adaptant à ce nouveau contexte, et annonce, au titre de 2022, pour ses principaux contrats d'assurance-vie, un taux de rendement, net de frais de gestion, d'au moins 1,50 % (vs 0,80 % en 2021). De plus, Swiss Life convaincue – depuis de nombreuses années – que l'investissement en unités de compte est la clé d'une performance sur le long terme, poursuit sa politique de bonification pour accompagner ses clients dans la diversification de leur épargne. Elle se traduit par un taux de rendement du fonds euros significativement majoré en fonction de la part d'épargne investie en UC. Outre cela, celle-ci tient compte de l'évolution défavorable des marchés financiers en 2022, et est ajustée en conséquence : chaque seuil de tranche est diminué de 5 points : le seuil de 40 % en UC est abaissé à 35 % et le seuil de 60 % est abaissé à 55 %. Par ailleurs, compte tenu de la conjoncture économique, un bonus « inflation » exceptionnel de 0,40 % a été attribué aux clients dont les contrats présentent une part UC inférieure à 35 %. Ainsi, le taux net de 1,50 % (1,70 % pour les clients « Gestion Privée ») qui leur est servi tient déjà compte de ce « bonus inflation ». En outre, une bonification supplémentaire est accordée aux clients dits « Gestion Privée » qui s'élève à +0,20 %. Enfin, Swiss Life est en mesure d'annoncer un taux minimum garanti, pour 2023, pour les versements avec une part en UC supérieure ou égale à 60 %.

Taux de rendement pour 2022

Taux de rendement 2022 net de frais de gestion (au taux de 0,65 %)	Pour un investissement en unités de compte		
	Inférieur à 35 %	Compris entre 35 et 55 %	Supérieur à 55 %
Contrats d'assurance-vie et de retraite multisupports :	de l'épargne totale		
<ul style="list-style-type: none"> • Gamme SwissLife Strategic • SwissLife Retraite • SwissLife Retraite Madelin** • SwissLife PER Individuel 	1,50 %*	2,20 %*	2,85 %*
Taux majoré pour les clients Gestion Privée***	1,70 %*	2,40 %*	3,05 %*

(*) Hors prélèvements sociaux, pour les contrats concernés.

(**) Contrats Madelin multisupports qui n'ont pas été transformés en PERin.

(***) Clientèle dont le foyer fiscal détient des contrats ayant un encours total supérieur à 250 000 euros.

Taux minimum garanti pour 2023

Enfin, dans le respect de la réglementation en vigueur, Swiss Life est en mesure d'annoncer un taux minimum de rémunération net garanti de 2,25 %, pour 2023, pour les versements sur les contrats d'épargne et de retraite présentant une part UC supérieure ou égale à 60%****. Tous les versements effectués sur ces contrats jusqu'au 31/12/2023 seront concernés.

« Chez Swiss Life, nous prônons et ce, depuis 2010, une politique de bonification pour accompagner nos clients dans la diversification de leur épargne qui est garantie d'une performance sur le long terme. Avec le taux minimum garanti annoncé pour 2023, nous souhaitons les encourager davantage à investir, dans les UC, afin de maintenir une bonne diversification entre lesdits supports et le fonds en euros. » a déclaré Éric Le Baron, directeur général de SwissLife Assurance et Patrimoine et directeur de la distribution.

À propos de Swiss Life

Swiss Life est un acteur référent en assurance et gestion de patrimoine, avec un positionnement reconnu d'assureur gestion privée. Notre approche est globale en assurance vie, banque privée, gestion financière, ainsi qu'en santé, prévoyance et dommages. Une approche globale, parce que l'essence de notre métier est d'accompagner chaque parcours de vie, privé et professionnel, et de construire chaque jour, avec l'aide de nos conseillers, une relation durable avec chacun de nos clients, particuliers comme entreprises. Notre conseil personnalisé, fondé sur la proximité et la confiance mutuelle, éclaire nos clients afin de leur permettre de faire leurs propres choix et d'être pleinement acteurs de leur vie, à chacune de ses étapes. En agissant ainsi de manière responsable, Swiss Life assure un rôle sociétal, source de fierté pour ses collaborateurs et ses forces de vente. www.swisslife.fr

À propos de la raison d'être de Swiss Life

« Permettre à chacun de vivre selon ses propres choix »

Swiss Life s'est dotée, en 2019, d'une raison d'être qui résonne avec un besoin universel : chacun veut avoir la liberté de décider de sa vie. C'est parce que son offre vient soutenir ces aspirations élémentaires que le choix de Swiss Life s'est porté sur cette notion. En effet, les clients de Swiss Life souscrivent des contrats d'assurance qui, d'une part, offrent des possibilités et d'autre part, des aides concrètes pour pouvoir vivre et décider en toute confiance, quoi qu'il arrive. De surcroît, Swiss Life a toujours fait de l'accompagnement de ses clients, sur le long terme, un engagement fort. Par son savoir-faire et le conseil délivré, par son offre en épargne, retraite, gestion de patrimoine, santé, prévoyance, et dommages, Swiss Life apporte à ses clients des réponses concrètes à leurs besoins fondamentaux et à leurs aspirations.

[Les derniers articles de Swiss Life sur la liberté de choix](#)

Contacts presse :

Véronique Eriaud – 06 18 64 33 19 – veronique.eriaud@swisslife.fr

Pascale Nesci – 06 33 97 35 69 – pascale.nesci@swisslife.fr

Laure Curien – 06 77 74 82 70 – lcurien@lebureaudecom.fr

(****) Tous les versements effectués sur ces contrats à partir d'aujourd'hui et jusqu'au 31/12/2023 sont concernés.

Communiqué de presse Swiss Life – Taux de rendement 2022 – le 30 janvier 2023